

# Contrat de stage

Ce contrat doit être approuvé par l'autorité cantonale si le stage dure plus de six mois.

Numéro du contrat \*

Numéro(s) de l'entreprise \*

\* A compléter par l'autorité cantonale

- Formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité  
 Formation professionnelle initiale avec attestation fédérale  
 Prolongation de la formation professionnelle initiale  
 Apprentissage complémentaire
- Autre

## Les parties mentionnées ci-après conviennent de ce qui suit:

### 1. Entreprise de stage / Organisation principale

Entreprise	<input type="checkbox"/> Entreprise de stage <input type="checkbox"/> Organisation principale	No tél.
Rue		E-mail
NPA, lieu		

### 2. Personne en formation

Nom	Prénom	
Rue	Sexe: <input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> f	Langue maternelle: <input type="checkbox"/> f <input type="checkbox"/> d <input type="checkbox"/> i <input type="checkbox"/> rom.
NPA, lieu	<input type="checkbox"/> autre	
No tél.	Date de naissance	No AVS
Lieu d'origine	Canton	Pays
	Autorisation de séjour: <input type="checkbox"/> Permis C	<input type="checkbox"/> autre Permis *

\* Indication obligatoire (exige une requête auprès de la Police des étrangers)

### 3. Représentant légal (père et/ou mère ou autorité tutélaire)

Nom	Prénom	
Rue	Sexe: <input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> f	No tél.
NPA, lieu		

Nom	Prénom	
Rue	Sexe: <input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> f	No tél.
NPA, lieu		

### 4. Dénomination de la profession, durée du stage, temps d'essai

Profession/profil		
Orientation/branche		
Durée du stage: (jour/mois/année) du	au	Durée de la période d'essai: mois
Durée totale de la formation: (jour/mois/année) du	au	Si l'enseignement professionnel est suivi pendant le stage, en indiquer la mesure en %.

### 5. Indications concernant l'entreprise de stage ou l'organisation principale

#### Formatrice responsable / formateur responsable (voir aussi point 12)

Nom	Prénom	
Profession	Année de naissance	
Nombre de personnes qualifiées dans l'entreprise déterminant pour le nombre maximum de personnes en formation.	Pourcentage total des personnes qualifiées occupées dans l'entreprise, déterminant pour le nombre maximum de personnes en formation.	

#### Lieu de la formation (si différent de l'adresse de l'entreprise de stage ou de l'organisation principale)

La formation se déroule dans un réseau d'entreprises formatrices: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

### 6. Prestataire de la formation initiale en école (si différent de l'organisation principale)

Institution	No tél.
Rue	E-mail
NPA, lieu	

#### Personne à contacter

Nom	Prénom	
Fonction		
La personne en formation suit les cours de préparation à la maturité professionnelle: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		

Nom	Prénom
-----	--------

Entreprise de stage/Organisation principale

**7. Indemnisation**

**Salaire brut**

Fr.  par  mois  semaine  heure

Allocations

Part du 13<sup>e</sup> salaire:  oui  non (déduction du salaire brut, cotisations aux assurances sociales exceptées, voir chiffres 11 et 12)

**8. Horaire de travail**

Y compris la formation scolaire le temps de travail se monte à

Heures par semaine:  Jours de travail par semaine:

Un jour ou un demi-jour d'école équivaut à un jour ou un demi-jour de travail.

Durée maximum de la journée de travail, travail de nuit et du dimanche, éventuel travail supplémentaire: les dispositions légales doivent être respectées, en particulier la loi sur le travail et les ordonnances s'y rapportant.

Dispositions particulières

**9. Vacances**

Droit aux vacances en semaines pendant le stage

**10. Acquisitions nécessaires à l'exercice de la profession**

La personne en formation a besoin des outils professionnels et vêtements de travail suivants:

Les frais d'acquisition sont pris en charge par  entreprise de stage resp. l'organisation principale  personne en formation/ représentant légal Le nettoyage des vêtements professionnels incombe à  entreprise de stage resp. l'organisation principale  personne en formation/ représentant légal

**11. Assurances**

**Assurance accidents**

La personne en formation est obligatoirement assurée contre les accidents (LAA). Les primes de l'assurance accidents professionnels sont prises en charge par l'entreprise de stage resp. l'organisation principale.

Les primes de l'assurance accidents non professionnels sont prises en charge à raison de  % par l'entreprise de stage resp. l'organisation principale  % par la personne en formation/ par le représentant légal

Assurance perte de gain Les primes d'une éventuelle assurance perte de gain en cas de maladie sont prises en charge  % par l'entreprise de stage resp. l'organisation principale  % par la personne en formation/ par le représentant légal

**12. Annexes au contrat de stage et autres dispositions particulières**

**13. Modification de la durée du stage ou rupture du contrat de stage**

Toute modification du contrat approuvé doit être soumise pour approbation à l'autorité cantonale. Les dispositions légales fédérales s'appliquent en cas de résiliation anticipée du contrat de stage.

**14. Signatures**

Le présent contrat est établi en  exemplaires.  Lieu  Date

Entreprise de stage resp. l'organisation principale	Personne en formation
-----------------------------------------------------	-----------------------

Prestataire d'une formation initiale en école	Représentant légal
-----------------------------------------------	--------------------

**15. Approbation**

Ce contrat doit être approuvé par l'autorité cantonale si le stage dure plus de six mois.

Lieu, date, tampon